

**Lettre circulaire 19/13 du Commissariat aux Assurances relative à la vérification régulière de l'honorabilité des sous-courtiers d'assurances, des agents d'assurances et des personnes qui, au sein des entreprises d'assurance et de réassurance prennent directement part à la distribution d'assurances ou de réassurances**

Aux termes de l'article 285-3 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (« LSA »), les entreprises d'assurance visées à l'article 285-1 LSA sont tenues de vérifier régulièrement l'honorabilité de leurs agents et des personnes qui, en leur sein, prennent directement part à la distribution d'assurances ou de réassurances. De même, les sociétés de courtage et les courtiers d'assurances sont tenues de vérifier régulièrement l'honorabilité de leurs sous-courtiers, suivant les modalités fixées par le règlement du CAA N° 19/01 du 26 février 2019 relatif à la distribution d'assurances et de réassurances.

L'article 49 de ce règlement requiert à ce titre que ces entreprises d'assurance et sociétés de courtage rassemblent, en relation avec les personnes physiques visées à l'alinéa 1, en début de chaque période de référence de trois ans, un extrait du casier judiciaire luxembourgeois et du pays de résidence du déclarant si celui-ci n'est pas le Luxembourg, ainsi qu'un formulaire « déclaration sur l'honneur » téléchargeable sur le site internet du CAA.

Etant donné qu'une telle déclaration sur l'honneur n'existe à l'heure actuelle qu'en tant que partie intégrante des formulaires faisant l'objet de la *lettre circulaire 19/5 portant introduction de nouveaux formulaires pour la notification de personnes physiques soumises à la surveillance du CAA*, le CAA a décidé de mettre à disposition un formulaire spécifique pour cette déclaration sur l'honneur, sous forme de fichier de type PDF, qui, à l'instar des autres formulaires ainsi publiés, doit être imprimé et signé par le déclarant avant d'être remis à l'entreprise ou la société de courtage mandante aux fins de l'article 285-3 LSA.

Ce formulaire est publié sur le site internet du CAA sous la dénomination « déclaration sur l'honneur ».

Pour le comité de direction

Claude WIRION  
Directeur